



Les partenaires

La Structure Artificiel d'Escalade (SAE), propriété de l'UPPA comme le bâtiment qui l'abrite, a été financée par 5 entités. Il s'agit de:

- * la Communauté d'agglomération de Pau
- * du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
- * du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine
- * de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME)
- * de l'Etat pour l'UPPA.

L'UPPA a par ailleurs signé une convention d'utilisation avec la **Fédération Française de Montagne et d'Escalade** et son comité départemental.

Ce dernier intervient au sein du mur à travers les ouvertures de voies, les maintenances et ses avis techniques. En contrepartie ses licenciés et associations sportives bénéficient d'un accès privilégié.

Enfin, l'association sportive **PYRENEA** est liée par une convention de partenariat avec l'UPPA.

Les termes de cette collaboration visent à faciliter l'organisation d'événement sportif.